



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal

Séance : du 08 novembre 2022

Présidence : Stéphane BRUNEAU, Président

* * *

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- Vu le préavis de la Municipalité N° 18/2022 du 29 août 2022 ;
- Entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'accepter le nouveau règlement et tarif des émoluments de l'Office de la population amendé ;
2. d'abroger les articles du règlement « Tarif des émoluments en matière administrative » du 10 avril 2006 relatifs à cet office.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal d'Épalinges, le 08 novembre 2022.

Le Président :

Stéphane BRUNEAU



La Secrétaire suppléante :

Mélanie ESTOPPEY